



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

2020 –

Visa :

N° 20-160

Arrêté portant désignation des représentants du SIGIDURS au CHSCT

Le Président du SIGIDURS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°17-33 du Comité syndical du SIGIDURS en date du 26 juin 2017 instituant le paritarisme au CHSCT et fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 4 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 4 titulaires,

Considérant que la mise en place d'un Comité technique et d'un CHSCT et le nombre de représentants titulaires du personnel aux Comités techniques est fonction de l'effectif des électeurs,

Considérant l'effectif des électeurs employés par le SIGIDURS en qualité de fonctionnaire, agent non titulaire de droit public et sous statut de droit privé,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants du SIGIDURS au CHSCT :

TITULAIRES

Nom - Prénom	Fonction
GENIES Jean-Claude	Président du SIGIDURS
HINGANT Michelle	Vice-Présidente du SIGIDURS
MURRU Yves	Vice-Président du SIGIDURS
THANADABOUTH Ekarat	Directeur Général des Services du SIGIDURS

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20201005-RH20-160-AR
Date de télétransmission : 12/10/2020
Date de réception préfecture : 12/10/2020

SUPPLEANTS

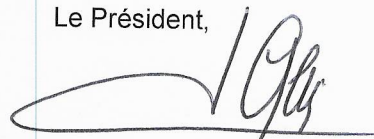
Nom - Prénom	Fonction
MAQUIN Maurice	Vice-Président du SIGIDURS
BAUMGARTEN Brigitte	Vice-Présidente du SIGIDURS
CAUMONT Malika	Vice-Présidente du SIGIDURS
BIDEL Martine	Vice-Présidente du SIGIDURS

Article 2 : le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité et affiché dans les locaux administratifs du SIGIDURS.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du SIGIDURS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux organisations syndicales.

Fait à Sarcelles, le 08 octobre

Le Président,



Jean-Claude GENIES

M. le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20201005-RH20-160-AR
Date de télétransmission : 12/10/2020
Date de réception préfecture : 12/10/2020